



## Réunion statutaire : **BUREAU EXÉCUTIF**

### **Procès-verbal de la Réunion du 11 Octobre 2022**

#### **Membres présents (présentiel ou visioconférence) :**

Gwenaëlle NOURY, Présidente  
Patrice MARTIN, Secrétaire Général  
Loris BERTRAND, Trésorier  
Alexandra BOCH  
Robert COTTET-GAYDON  
Anne Chalier  
Delphine HAROLD  
Pascal HENRY  
Éric LEMERCIER  
Chantal SALA  
Brian JOUBERT  
Laurent MOREAU

#### **Invités :**

Ludovic LEGUENNEC, Président du Conseil Fédéral  
Maître Laurent PLAGNOL  
Stéphanie Daval, Présidente du Comité Ethique  
Charles GUEYDAN, Évènementiel  
Florian OTAÏ

#### **Membres ou invités absents excusés :**

Maryvonne DEL TORCHIO, Vice-présidente  
Éric BERGEROU, VP du Conseil Fédéral  
Patrice MAURIN

*La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Gwenaëlle NOURY. Le quorum est atteint (3 membres). Le bureau exécutif peut donc valablement délibérer.*

La Présidente rappelle que le Bureau Exécutif est réuni sur l'**Ordre du Jour** suivant :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Validation du PV précédent
- 3- Point activité de la FFSG – Présidente
- 4- Point du Secrétaire Général
- 5- Point du Trésorier
- 6- Intervention Vice-Présidente en charge du Développement Territorial
- 7- Etat des contentieux
- 8- Point formation
- 9- Point du DTN Intérim
- 10- Point Comité Ethique
- 11- Point Évènementiel
- 12- Point site internet et restitution de matériel fédéral
- 13- Tour de table des Présidents de CSN
- 14- Questions diverses

A titre de préambule, il est rappelé que Monsieur Patrice Martin, désigné Secrétaire de séance lors de cette réunion, a été démis de ses fonctions le 25 octobre 2022 et n'a jamais procédé à la rédaction du procès-verbal de la présente réunion.

En conséquence, ce procès-verbal a été préparé sur la base d'une part des notes de réunion de certaines personnes présentes, membres ou invités, et de l'enregistrement de la réunion, malheureusement limité à la dernière heure et demie de réunion. Il semblerait en effet que l'enregistrement ait été mal programmé.

## **I. Désignation d'un secrétaire de séance**

---

*Patrice MARTIN est désigné secrétaire de séance.*

## **II. Validation du PV précédent**

---

Après quelques suggestions de corrections, le procès-verbal de la réunion du 3 septembre est adopté à l'unanimité.

## **III. Point activité de la FFSG – Présidente**

---

Gwenaëlle Noury revient sur l'accident dont a été victime Tiffany Huot-Marchand, dimanche 9 octobre, alors qu'elle disputait à Heerenveen, la Dutch Open, une compétition sur invitation qui servait de sélection pour la Coupe du monde. Lors des demi-finales du 1 000 m, la spécialiste de short-track effectuait un dépassement quand une de ses adversaires a décroché, l'entraînant dans sa chute. Tiffany Huot-Marchand souffre d'une vertèbre fracturée. Mais elle a été très bien prise en charge par les organisateurs et l'équipe médicale. Rapidement évacuée, elle a été hospitalisée et opérée, et devrait être rapatriée en France dans les jours à venir, dès que le chirurgien lui donnera l'autorisation. Le déplacement de la famille de la sportive au Pays Bas a été pris en charge par l'assurance.

Mme Noury informe qu'elle va étudier précisément les garanties des Sportifs de Haut Niveau avec l'assureur.

Elle informe également du renouvellement de la convention avec Patinage Magazine, soutenu par Synerglaice.

*Informations manquantes*

## **IV. Point du Secrétaire Général**

---

RH / Point Licences / Affiliation / Release / Encadrement Vitesse / Licences KID

19 913 licences, dont 17 685 féminines. 153 clubs affiliés.

Concernant l'affiliation du club de Beauvais, le Bureau Exécutif émet un avis favorable et la candidature est transmise au Conseil Fédéral.

Patrice Martin évoque la nécessité de revoir le cadre des listes des Sportifs d'Excellence Régionale.

Il informe du départ de Vanessa Sanesti, vers le CREPS de Wattigny, et de Catherine Glaize, pour raisons personnelles.

*Informations manquantes*

## **V. Point du Trésorier**

---

2 000 000 € de disponibilités

*Informations manquantes*

## **VI. Intervention Vice-Présidente en charge du Développement Territorial**

---

Maryvonne del Torchio est absente.

## **VII. Etat des Contentieux**

---

Pas d'évolution notoire depuis la dernière réunion du BE du 3 septembre.

Dans les dossiers en cours d'informations (CAPELLE à NANTERRE et BEYER à PARIS), le changement de direction de la FFSG et le changement d'avocat ont été notifiés aux juges d'instruction concernés.

Dans l'affaire MARIE-CALIXTE, des recherches sur les différents fichiers (FICOBA et automobile notamment) sont actuellement effectuées par l'huissier pour tenter d'identifier le patrimoine ou les activités du débiteur.

Dans le dossier CIPRES, nous tentons avec le courtier de relancer les négociations avec la compagnie d'assurances réfractaire.

## **VIII. Point formation**

---

Un débat a lieu sur le nombre de places en CREPS et la procédure de candidature pour devenir entraîneur.

## **IX. Rapport du DTN Interim**

---

Bertrand Reynaud souhaite attirer l'attention sur la participation, l'engagement et la bienveillance des responsables de disciplines, sur celui notamment de Sylvain Roux et de Nathalie Robert qui l'ont aidé et sur lesquels il a pu se reposer lors de son intérim.

Il enchaîne sur le PSF pour lequel il y avait un décalage de 60 000€ car le montant des subventions liés à l'accès au haut niveau à un plafond bloqué à 20 000€. Le nécessaire a été fait pour redistribuer et ne pas perdre les 60 000 € de subventions dédiées aux structures.

Bertrand Reynaud enchaîne sur le budget, sujet déjà évoqué avec Loris Bertrand, sur la transversalité impossible entre les disciplines dont découle un problème d'affectation des budgets et subventions. Il rappelle le problème de la justification des subventions d'Etat. Patrice Martin poursuit en confirmant que ce point a été vu avec Bertrand Reynaud à savoir qu'il y aurait schématiquement un risque de sous-consommation sur la danse sur glace et l'artistique qui s'expliquerait par le retrait de Guillaume et Gabriella pour la danse. Concernant le patinage artistique, Patrice Martin déclare ne pas avoir suffisamment d'éléments à son niveau pour l'expliquer. Il poursuit par d'autres disciplines en surconsommation comme le curling qui s'explique par le fait qu'il n'y ait pas de financement haut niveau par le ministère. Il souligne que l'absence de transversalité ne permet pas de compenser une dépense supplémentaire d'une discipline par une dépense sur une autre.

Gwenaëlle Noury annonce que suite du départ de Vanessa Sanesti, pour la maison de la performance de Watigny, de son poste de cadre technique représentant Patinage Artistique, Fabrice Blondel prend le relais sur ce poste. Gwenaëlle Noury annonce avoir appris, il y a une dizaine de jours, le souhait de départ de Catherine Glaise au poste de cadre technique représentant Patinage Artistique Synchronisé, pour raisons personnelles, mais ne connaît pas la date exacte ni les détails. Bertrand Reynaud confirme ne pas avoir plus d'information sur ce sujet.

Gwenaëlle Noury indique que ces départs posent un problème car il y a des clubs qui demandent de l'aide concernant les déplacements de leurs entraîneurs sur des compétitions internationales et pour la continuité pour lesquels il n'y a plus de cadres techniques, qui sont aussi entraîneur, pour aller aider ces clubs, elle pense notamment au club de Lyon pour lequel elle souhaite trouver une solution pour qu'il n'y ai pas de discontinuité dans les entraînements. Elle souligne que cela n'est pas simple car Fabrice Blondel tend à rester dans les locaux de la fédération et à ne pas aller sur le terrain, Catherine Glaise est difficile à engager sur un déplacement car sa date de départ n'est pas connue et pourrait être imminente.

Bertrand Reynaud rebondi en disant pouvoir contacter les ressources humaines, avant le 15 octobre comme il le souhaitait, pour leur demander s'ils ont eu des informations supplémentaires.

Eric Lemercier revient sur la sous-consommation du budget de la danse s'interrogeant sur le pourquoi. Patrice Martin lui réexplique ses arguments déjà énoncé précédemment en ajoutant que la sous-consommation de la danse sur glace s'élève à 40 000€.

Eric Lemercier souhaiterait qu'il y ait un peu plus d'aide pour 6 couples prometteurs de la discipline. Patrice Martin, soutenu par Delphine Harold, explique que cela n'est pas possible car les couples en question ne figurent pas sur les bonnes listes ministérielles pour recevoir plus de financement.

## X. Point Comité Ethique

Stéphanie Daval prend la parole pour exposer le travail fait par le comité jusqu'à présent. Elle rappelle que la commission a pris ses fonctions le 06 septembre, date de la première réunion. Cependant, elle souligne que du travail a été fait en amont avec Huguette Londy, référente intégrité, nommée mi-juillet, concernant certains sujets pour ne pas laisser la fonction en déshérence en attendant d'avoir un comité complet.

Pour répondre aux questions : qu'est-ce qu'on peut faire ? Qu'est-ce qu'on doit faire ? Comment on doit le faire ? Elles ont consulté les textes fédéraux et n'ont pas trouvé les réponses à ces questions. Après grande insistance, Stéphanie Daval et Huguette Londy ont réussi à avoir un retour de Marie LECH, ancienne référente intégrité qui a expliqué, dans un premier temps, à Huguette Londy comment fonctionnait les procédures et puis dans un second temps à échanger sur les dossiers en cours avec Stéphanie Daval et Huguette Londy. Cela s'est étalé sur une période de deux mois sans aucune transmission parallèle de l'ancien comité éthique qui les a simplement renvoyés vers Marie Lech.

Les nouveaux membres du comité éthique ont donc contacté la cellule signal sport du ministère, les référents LVS du CNOSF qui les ont beaucoup aidés dans leur prise de fonction avec une réelle pédagogie. Une fois ces informations comprises, elles ont été mises en parallèle avec les textes fédéraux et ce qui a été transmis par Marie Lech, ce qui leur a permis de réaliser qu'il y avait une importance différence entre les deux, et donc d'engager une refonte du règlement éthique.

Lors de la première réunion du comité éthique au complet, la première décision prise a été de communiquer pour dire aux licenciés quel est le rôle du référent intégrité et quel est le rôle de la commission éthique afin que tous puissent savoir quels outils sont à leur disposition si besoin.

En préparant la communication, le comité s'est rendu compte qu'ils ne pouvaient pas faire de renvoi vers la page éthique et intégrité déjà existante sur le site de la fédération car les documents présents ne permettaient pas d'aider les licenciés étaient difficilement compréhensibles, ce qui serait contre-productif.

En parallèle, le comité a travaillé sur d'autres missions et Huguette Londy a fait le lien comme il le faut sur les signalements reçus. De plus, la déclaration des intérêts particuliers, permettant de se mettre en conformité avec la loi de mars 2022 a été envoyée aux membres du BE il y a une dizaine de jours.

Stéphanie Daval rappelle que la première mission du nouveau comité était de remettre en ordre le texte fédéral avec la réalité de l'action menée de ce que devait représenter l'éthique et l'intégrité.

Elle poursuit que le règlement du comité éthique déontologie prévention et traitement des conflits d'intérêts ne parlait que du comité, comme si le référent intégrité n'existait pas, n'avait pas de place ou de rôle. L'intégrité n'apparaissait qu'à deux reprises sur un texte de treize pages alors que le ou la référent(e) intégrité est un rôle clé.

Le rôle de la commission était brouillon avec des contradictions entre les paragraphes et le domaine fondamental de l'honorabilité n'apparaissait pas du tout : elle a découvert cette dimension via le Ministère.

Stéphanie Daval précise que la mission de contrôle d'honorabilité est fondamentale pour la fédération car tant que les adhérents ne sont pas envoyés au contrôle, la responsabilité fédérale est entière en cas de problème.

Dans l'ancienne administration, il y avait deux référents honorabilité mais ce statut n'existe pas dans les textes. Aujourd'hui, personne n'a encore été nommé en tant que référent.

L'idée est d'intégrer dans le règlement l'éthique en général, la déontologie en général, l'intégrité et les violences dans le sport, qui ont été déclarés grandes causes nationales par le ministère, et l'honorabilité. Les trois dernières notions n'existaient pas dans le règlement en vigueur.

Le texte retravaillé devient celui du « règlement éthique », les modifications relèvent de la compétence du Conseil fédéral et lui sont soumis après avis du bureau exécutif, c'est pour cela que le texte envoyé précédemment est présenté ce soir pour avis afin de pouvoir ensuite saisir le Conseil fédéral.

Il était prévu un envoi du texte en deux versions ; l'une avec les modifications visibles et une sans, finalement uniquement la deuxième version a été envoyée par Patrice Martin aux membres du Bureau Exécutif : elle est plus facile à lire mais ne montre pas les différences avec l'ancien texte.

Stéphanie Daval détaille certaines modifications, notamment une modification du chapitre « composition du comité » dans lequel il y a des critères, notamment le lien de parenté, qui ont bloqué la candidature de Surya Bonaly du fait de son lien de parenté éloigné avec un membre du Conseil fédéral.

Le comité propose une modification de cette condition en autorisant les liens de parenté au-delà du troisième degré. Stéphanie Daval précise que le service juridique du CNOSF ainsi que le service juridique et déontologie du Ministère chargé des sports ont apporté leur validation sur cette modification. Ces deux instances ont également proposé d'autres modifications qui ont été, pour certaines, mises de côté pour que le texte reste compréhensible.

Stéphanie Daval conclut, la première tâche que le comité aimerait mener à bien est la présentation d'un texte qui serait bénéfique à la fédération sur le long terme et d'englober toutes les dimensions de l'éthique pour ensuite remanier la page internet du site fédéral en créant un menu à part avec des sous-menus tels que : intégrité, lutte contre les violences, lutte contre les discriminations, lutte anti-dopage, paris sportif, éthique, déontologie, prévention des conflits d'intérêts. Cela les mettrait en valeur et leur donnerait une vraie place dans l'interface fédérale au lieu de seulement figurer comme un sous-menu dans la rubrique « vie des clubs » car cela ne touche pas seulement la vie des clubs mais toutes les dimensions de la fédération.

Stéphanie Daval termine sa présentation en demandant s'il y a des questions.

Robert Cottet-Gaydon demande une précision car il voit sur le site internet de la fédération que la référente intégrité est bien nommée. Stéphanie Daval lui répond qu'elle est nommée sur le site mais qu'elle ne figurait pas dans le règlement.

Ludovic Le Guennec, représentant du conseil fédéral, souligne que la forme inclut beaucoup de terme masculin. Stéphanie souligne qu'au sein du comité la même remarque a été faite par Hubert Braud. Elle affirme que c'est une déformation professionnelle de sa part car, en droit, un mot a la même signification au masculin et au féminin.

Ludovic Le Guennec conclut que tout lui paraît cohérent.

Stéphanie Daval demande vers qui le comité éthique peut se tourner pour travailler sur la nouvelle mise en page du site internet en terme de communication. Robert Cottet-Gaydon répond qu'il faut attendre l'arrivée d'un Directeur de communication. Il poursuit qu'il a transmis des idées à KUKI pour faire une migration du site vers une nouvelle plateforme avec beaucoup plus de facilités pour aménager les choses en fonction des demandes de chacun.

Stéphanie Daval évoque des idées pour le comité éthique et la formation car pour le moment, les licenciés ne savent pas que le comité existe, ni son rôle, et ne font pas la différence entre intégrité et éthique. Elle ajoute que pour certaines affaires, avec l'ancienne et nouvelle direction, les présidents de club envoient des signalements directement à la présidente ou au secrétaire général ce qui pose un problème de confidentialité, d'où l'importance de la pédagogie sur le comité.

Stéphanie Daval souhaite s'assurer d'avoir un avis du Bureau Exécutif sur la modification du texte fédéral pour pouvoir le soumettre au Conseil Fédéral. Elle demande aux personnes non-favorables de se manifester.

Gwenaëlle Noury conclut donc à un avis favorable du Bureau Exécutif pour cette modification de texte.

## **XI. Point évènementiel**

Charles Gueydan est dans le train et est injoignable pour le moment.

Gwenaëlle Noury confirme que les Elites auront bien lieu à Rouen. Les instances de Rouen ont reproché une non-réponse à certains courriers datant de février 2022 qui n'ont pas été retrouvés. Gwenaëlle poursuit qu'il n'y a aucun engagement financier écrit. De mémoire, elle annonce que sur les 100 000 euros demandés par la fédération, 90 000 euros ont été accordés. La patinoire est mise à disposition et la métropole subventionne 40 000 euros. Sur le principe, le financement sera à hauteur des besoins avec peut-être les 10 000 euros de la ville.

Gwenaëlle Noury annonce que le gala se déroulera à Vaujany le 19 décembre, à la suite des Elites.

Concernant le Grand Prix d'Angers, Gwenaëlle Noury évoque le défaut de financement. Patrice Martin et Maryvonne Del Torchio ont réalisé les premières démarches auprès de la ville et conseil départemental.

Gwenaëlle Noury évoque ensuite les problèmes rencontrés notamment au niveau de la réservation des chambres d'hôtels et des repas : il y a environ 150 repas par jours en trop ce qui est significatif sur la note finale. Il y a eu également trop de chambres d'hôtels réservées dans un hôtel loin de la patinoire (Hôtel Mercure) ce qui ajoute des frais de transport. Une négociation a été faite en s'appuyant sur le fait que trois événements sont organisés à Angers donc un réajustement a été possible avec un engagement de retravailler avec eux sur les autres événements futurs. Cela a permis d'éviter une perte financière car les devis ont été signés, par l'ancienne présidence et d'autres par la nouvelle lors de la passation. Patrice Martin précise que le contexte de signature des devis début juillet a été fait dans l'urgence pour booker les hôtels.

Gwenaëlle Noury sollicite Loris Bertrand pour des informations supplémentaires. Loris prend la parole : sponsoring et partenariat restent en suspens pour Angers et qu'ils représentent une somme significative dans le budget prévu. Il déclare attendre des nouvelles du Japon. Gwenaëlle Noury intervient : il faut reprendre le lien avec les sponsors perdus car pour le moment le dernier et seul sponsor japonais est Tokyo Inkarami.

Gwenaëlle Noury enchaîne sur les Masters qui se sont bien passé et remercie l'équipe locale, Anne, Delphine, Robert, Ludovic. Elle souligne un bon lien avec les sportifs de haut-niveau, les présidents de structure, la municipale, les bénévoles et à bon espoir de retravailler très prochainement avec Villars.

## **XII. Point site internet et restitution de matériel fédéral**

Robert Cottet-Guaydon prend la parole.

Le site internet a déjà été évoqué, l'objectif est la migration puis refonte du site internet avec l'aide de la société KUKI (basée à Aix-en-Provence) qui a été rencontrée à Villars de Lans.

La restitution de matériel avance, il y a eu quelques échanges de mail avec les personnes concernées, il a un bon espoir.

Eric Le Mercier demande combien d'appareils doivent être rendus. Robert Cottet-Guaydon lui répond attendre la restitution de trois iPhones, un MacBook air, un disque dur, une paire d'airpods, le tout représente 3 500 € de matériel. Il insiste sur le fait qu'il faut désormais faire attention juste avant les départs.

Eric Le Mercier demande si lors d'une dotation un document est signé. Robert répond qu'auparavant ce n'était pas le cas mais qu'une procédure a été mise en place. Lui-même a dû signer un document lorsqu'il a récupéré son ordinateur.

Gwenaëlle Noury soutient qu'il n'est pas évident de faire l'inventaire de la flotte informatique et téléphonique car il y a pas mal de matériel en dehors des locaux et pas d'inventaire antérieur. Mais il y a des nouveaux arrivants qui ont besoin de matériel et dans un souci d'économie, il faut faire attention à ne pas acheter de façon intempestive. En sachant que le matériel à restituer est récent donc il n'y a pas de raison qu'ils ne soient pas réutilisés.

### **XIII. Tour de table des Présidents de CSN**

---

#### **1. CSNPA.**

Brian Joubert prend la parole. Il annonce la prochaine réunion CSNPA à jeudi soir pour faire le bilan du début de saison et pour parler du plan de sélection qu'ils souhaitent remettre en place. Il aura Vanessa Sanesti demain au téléphone pour discuter de ce qui avait été fait à l'époque, même si cela était fait via le socle commun, il modifiera au besoin.

Le règlement de l'année prochaine sera également discuté bien qu'il n'y a pas beaucoup d'améliorations à faire.

Gwenaëlle Noury demande si l'ambiance est toujours compliquée au sein de la CSN, ce à quoi Brian Joubert acquiesce.

Laurent Moreau intervient pour faire savoir qu'il aurait aimé être invité à une réunion CSNPA. Brian Joubert lui répond qu'il sera ravi de l'inviter à la réunion et indique qu'Isabelle Médard souhaite également être invitée. Il est rappelé qu'Isabelle Médard doit être invitée à toutes les réunions CSNPA en tant que représentante de la discipline au sein du conseil fédéral.

Gwenaëlle Noury conclut sur des remerciements à l'égard de Laurent et Brian concernant leur investissement dans cette commission CSNPA.

#### **2. CSNDG.**

Eric Lemercier prend la parole et fait savoir que les membres vont recevoir le compte-rendu de la dernière réunion CSNDG finalisée. Il indique que la première compétition nationale pour les couples se déroulera dans dix jours à Lyon avec vingt-huit couples engagés.

Il évoque ensuite que la CSNDG est en train de travailler sur le calendrier de la saison prochaine, notamment sur le rapprochement de certaines compétitions comme les finales nationales plus tôt dans la saison. La CSNDG proposera deux options : l'option normale et l'option resserrée.

Il conclut que la CSNDG a accueilli cinq nouveaux membres mais tous travaillent et s'entendent bien.

#### **3. CSNPAS.**

Laurent Moreau prend la parole en rappelant qu'un séminaire de deux jours a eu lieu dans les locaux de la fédération il y a une dizaine de jours pour travailler sur toute la saison. La saison de compétitions est prête de leur côté.

Il indique que la CSNPAS est en train de commencer à travailler sur le planning de la saison prochaine pour le resserrer également. Il va se mettre en relation avec Eric Lemercier afin de ne pas mettre les compétitions importantes sur les mêmes week-ends.

Il enchaîne avec deux questions, l'une concernant le budget (il sera revu ultérieurement avec Loris Bertrand dans la semaine), l'autre concernant les plannings des élites pour les mêmes raisons évoquées par Delphine Harold : la disponibilité des patineurs des équipes synchronisées.

Laurent indique également vouloir réserver le matériel fédéral pour la French Cup de Rouen qui se déroulera début février. Eric Lemercier ajoute que la commission informatique de la danse sur glace sait que le matériel part à Rouen. Les championnats de France Juniors utiliseront le matériel de la CSNDG.

Laurent conclut avec une question pour Charles, il souhaite savoir si la CSNPAS sera sollicitée dans l'organisation des championnats du monde juniors d'Angers. Gwenaëlle prend note et transmettra la question à Charles.

#### **4. CSN Vitesse.**

/

#### **5. CSN Ballets.**

Delphine Harnold prend la parole. Elle indique qu'un séminaire regroupant entraîneurs et juges à lieu le week-end qui arrive.

Elle enchaîne avec une question concernant les élites, au dernier Bureau Exécutif, elle avait fait remonter il serait plus favorable, si possible, que le ballet soit sur les journées de vendredi et samedi. Les patineurs des équipes de ballet n'étant pas reconnus SHN, leurs déplacements sont plus compliqués notamment en semaine car ils doivent pouvoir s'absenter de leurs cours ou de leur travail. Cette année trois équipes devraient participer. Elle souhaiterait que les horaires soient publiés rapidement afin de laisser le temps aux équipes et patineurs d'organiser leur déplacement au plus tôt. Eric Lemercier insiste sur le point que chaque équipe doit avoir un nombre de patineurs minimum pour pouvoir participer. Delphine complète, il faut douze patineurs minimum. Gwenaëlle prend note et reviendra vers Delphine avec la programmation le plus tôt possible.

Sur un autre point Delphine indique qu'elle ainsi que Loïc Cosnuau et Sophie Lange travaillent sur le logiciel informatique afin de réadapter leur matériel qui date de dix ans et qui ne cesse de tomber en panne. Eric Lemercier lui demande si elle se sert du matériel de danse parfois. Elle répond que jusqu'à maintenant non mais que la mutualisation du matériel est à l'étude.

#### **6. CSN Curling.**

/

#### **7. CSNBLS.**

Alexandra Boch prend la parole, depuis le dernier Bureau Exécutif, il y a eu la Coupe de France de poussée qui a été une belle réussite avec une trentaine d'inscrits. Les sportifs et spectateurs ont salué la qualité de l'organisation et la convivialité de la journée.

Pour l'année prochaine, sur une idée soufflée par Bruno Catelin, elle pense inviter les étrangers pour étoffer le niveau sportif.

Elle compte aussi sur l'arrivée de personnes dédiées à la fédération pour mieux communiquer sur l'événement, cette année ils n'ont utilisé qu'une affiche qu'elle a créée avec ses maigres compétences.

Sur un autre point, elle annonce que la CSN et Bruno Mingeon pour Monaco vont s'associer pour organiser un stage de perfectionnement au pilotage au mois de décembre pour 6 jeunes : 2 de Monaco et 6 du club de la Plagne. Le club d'Albertville n'ayant pas voulu se re-affilier à la fédération, la Plagne est le seul club actif et donc ont récupéré un certain nombre de licenciés.

#### **8. CSNSE.**

Pascal Henry prend la parole et souligne la stabilité au sein de la CSNSE, qui a accueilli trois nouvelles personnes en tant que membres associés.



#### **XIV. Questions diverses**

---

Gwenaëlle Noury informe que Steve Ollivier devait prendre la parole concernant les états généraux de short track mais il n'est pas connecté et ils n'arrivent pas à le joindre.

Gwenaëlle Noury ouvre les questions diverses.

Eric Lemercier demande la marche à suivre concernant les engagements de dépenses pour les CSN par rapport à ceux du Bureau Exécutif. Gwenaëlle Noury lui répond qu'il doit se rapprocher de Karine Gamard qui est en charge de faire les fiches actions avec tous les justificatifs de son déplacement.

Chantal Sala prend la parole avec une question déjà posée à Patrice Martin concernant une famille ukrainienne qui bénéficie de l'école municipale pour leur fille, donc qui ne paye pas pour son heure de glace et qui souhaite ajouter une heure supplémentaire en club. Patrice Martin réitère : l'accompagnement prévu l'est uniquement pour les athlètes ISU et pour les autres, il n'y a que la licence de remboursée. Patrice Martin indique avoir demandé à Isabelle Canapa d'envoyer un courrier par mail à tous les clubs afin de savoir s'ils ont des licenciés ukrainiens et quel sont leur nom et prénom afin de les référencer. Il précise avoir un budget pour rembourser cent cinquante ou cent soixante licences.

Laurent Moreau demande quelles sont les dernières nouvelles concernant les CSN curling et vitesse. Gwenaëlle Noury lui répond qu'en effet le sujet a été évoqué précédemment. Pour le moment, elle n'a pas de retour précis, elle attend les rapports des états généraux pour qu'elle puisse avancer le mieux possible, pour proposer des présidents de CSN rapidement qui seront soumis au vote du Conseil Fédéral.

Robert Cottet Gaydon souhaite évoquer l'article paru dans le journal l'Equipe de ce jour faisant état de tensions « dans le binôme Noury / Martin ».

*En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 00h50 le 12 octobre.*

Secrétaire de séance :

**Patrice MARTIN**  
Secrétaire Général

s/délégation  
S. Davaud  
Secrétaire Générale  


**Gwenaëlle NOURY**  
Présidente

